

Fondées sur une approche thématique, les résolutions portent sur différents aspects de la violence à l'endroit des femmes : en 2010, le thème était la prévention, en 2011, la protection et en 2012, ce sera ce qu'on offre aux femmes en réparation des violences subies. Manon souligne que cette approche a permis au CDH de combler certaines lacunes en matière de compréhension de la question.

Nombreux sont ceux qui, au départ, trouvaient cette approche ambitieuse, puisqu'elle supposait la rédaction de nombreux nouveaux textes n'ayant jamais été négociés auparavant. L'adoption par consensus des deux dernières résolutions, coparrainées par plus de 80 pays, constitue donc une brillante réussite.

« Les négociations menées dans les tribunes multilatérales sont très animées et se poursuivent toujours jusqu'au dernier moment », affirme Michael. Pour arriver à un consensus, il faut des séances officielles, des réunions spéciales et des conversations informelles, ce qui requiert de la créativité, de la patience, de la souplesse et de longues heures. « Il n'y a pas de raccourci », précise-t-il. Manon ajoute : « Ce sont quelques semaines très intensives. »

Les résolutions finales sont considérées comme du « droit souple » et sont intégrées aux normes internationales dans la région. Elles sont ensuite interprétées par des groupes qui travaillent sur le terrain, les gouvernements et les tribunaux.

« Les résolutions sont axées sur la mise en œuvre », explique le directeur des Politiques des droits de la personne, de la gouvernance et des affaires autochtones au MAECI, James Junke. « Les initiatives comme celles-ci attirent une attention qui est nécessaire sur des dimensions particulièrement inquiétantes de la promotion des droits de la femme. Michael et Manon ont travaillé habilement et sans relâche pour rallier un appui considérable et impressionnant dans l'ensemble des régions. »

« Depuis de nombreuses années, le Canada se fait le champion des droits de la femme au sein du droit international en matière de droits de la personne, ajoute James, et il prend l'initiative de proposer des résolutions qui, globalement, ont permis de faire progresser les négociations et de donner corps à certaines conventions internationales importantes. »

Alison LeClaire Christie, représentante permanente adjointe à la mission permanente du Canada auprès de l'ONU à Genève, maintient que Michael et Manon « font avancer la question en consolidant le libellé déjà convenu et en forgeant un vaste consensus sur de nouveaux éléments. Ils forment une équipe extraordinaire et, ensemble, ils ont aidé le Canada à se faire le champion de ce qui sont probablement les résolutions de fond les plus importantes du CDH », ajoute-t-elle.

Aux dires d'Alison, le travail de Manon sur les enjeux liés aux femmes va bien au-delà des résolutions. La campagne internationale annuelle d'une durée de 16 jours sur la violence faite aux femmes, qui a lieu du 25 novembre au 10 décembre, constitue un bon exemple de son travail. La mission du Canada a parrainé une discussion de groupe portant sur le rôle des hommes et des garçons dans l'élimination de la violence à l'encontre des femmes. Tenue le 6 décembre pour souligner l'anniversaire de la tuerie de l'École polytechnique de Montréal, la discussion a été organisée en collaboration avec le YWCA et la Campagne suisse du ruban blanc.

Outre la résolution annuelle qu'il présente sur la violence à l'égard des femmes, le Canada continuera d'insister sur la question auprès du CDH, souligne Manon, ajoutant que cela a été un honneur pour elle de prendre part à cette initiative, laquelle met à contribution des employés supplémentaires dans l'ensemble du MAECI.

« De prime abord, le travail que nous effectuons à Genève ne semble pas toujours avoir une incidence concrète sur la vie des femmes partout dans le monde, particulièrement lorsque, réunis autour de la table des négociations, nous argumentons à propos d'une virgule », dit Manon. Toutefois, il est rassurant pour elle de constater que les organisations mettent à profit les résolutions dans le cadre de leur travail de sensibilisation. « C'est ce qui fait que, quand je me lève le matin, je sais que ça vaut le coup d'aller travailler. »

Michael fait valoir que, « même si les progrès sur les enjeux liés aux femmes ont tardé, il s'agit de jeter un regard sur les dernières décennies pour constater que ces progrès ont bel et bien été accomplis ». Preuve à l'appui : le cours sur la politique sociale internationale qu'il enseigne au niveau des études supérieures à l'Université Carleton compte 2 étudiants et 12 étudiantes; sa mère en serait fière.

« Même si les progrès sur les enjeux liés aux femmes ont tardé, il s'agit de jeter un regard sur les dernières décennies pour constater que ces progrès ont bel et bien été accomplis. »